



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## Admission Post Bac 2013 – Conditions particulières d'admission dans certaines L1 et quelques formations universitaires

- ✚ **Sectorisation appliquée par certaines L1**
- ✚ **Formations universitaires à modalités particulières d'admission**
  - L1 et formations sélectives à capacité limitée avec étude de dossier
  - L1 non sélectives à capacité limitée sur ordre des vœux
- ✚ **Usage d'APB pour les réorientations de L1 en L1**
- ✚ **Orientation active (O.A)**

### ✚ **Sectorisation à l'entrée de certaines L1**

**Rappel : le rang du vœu n'est pas déterminant pour candidater et pour être admis**

#### **UBO Brest**

**L1 PACES** - sont autorisés à s'inscrire :

- Tous les candidats bacheliers dans l'académie de Rennes
- Lien vers une page informative sur les dérogations possibles aux conditions de sectorisation:  
<http://www.faculte-medecine-brest.fr/conditions-dacces-a-la-paces.php>

**L1 STAPS** – sont autorisés à s'inscrire :

- Tous les candidats bacheliers ou domiciliés dans l'académie de Rennes
- Lien vers une page informative sur les dérogations possibles aux conditions de sectorisation :  
<http://www.univ-brest.fr/ufr-sport>

#### **RENNES 1 :**

**L1 PACES** - sont autorisés à s'inscrire :

- Tous les candidats bacheliers ou domiciliés des départements 22-35-56
- Lien vers une page informative sur les dérogations possibles aux conditions de sectorisation:  
<http://www.medecine.univ-rennes1.fr/themes/PACES/Inscription+Post+Bac/>

**L1 Droit – Rennes** - sont autorisés à s'inscrire :

- Tous les candidats bacheliers ou domiciliés dans l'académie de Rennes
- Lien vers une page informative sur les dérogations possibles aux conditions de sectorisation:  
<http://www.droit.univ-rennes1.fr/>

## **L1 Droit – St Briec** - sont autorisés à s'inscrire :

- Tous les candidats bacheliers ou domiciliés dans l'académie de Rennes
- Lien vers une page informative sur les dérogations possibles aux conditions de sectorisation:  
<http://www.droit.univ-rennes1.fr/>

## **RENNES 2 :**

### **L1 Arts du spectacle**

### **L1 Arts plastiques**

### **L1 Information et communication**

### **L1 LEA Anglais/espagnol**

### **L1 Psychologie** (hors enseignement à distance)

Sont autorisés à s'inscrire :

- Tous les candidats bacheliers des départements : 22-29-35-56
- Lien vers une page informative sur les dérogations possibles aux conditions de sectorisation:

<http://www.univ-rennes2.fr/service-scolarité-centrale/capacités-accueil-licence-1>

## **L1 STAPS Rennes** - sont autorisés à s'inscrire :

- Tous les candidats bacheliers des départements : 35-56  
Seuls les candidats du département 22 pourront demander une dérogation s'ils souhaitent accéder au parcours « préparation kinésithérapie »

## **L1 STAPS - St Briec**

Sont autorisés à s'inscrire :

- Tous les candidats bacheliers des départements « autres » que 35 et 56

## **L1 AES et Histoire - Rennes :**

Sont autorisés à s'inscrire :

➤ Tous les candidats bacheliers ou domiciliés des départements « autres » que le 22  
*Pour les formations en **Histoire, AES et STAPS**, les élèves domiciliés ou scolarisés dans les Côtes d'Armor (sauf arrondissement de Dinan) s'inscrivent obligatoirement au site délocalisé de St Briec (campus Mazier). Les élèves scolarisés ou domiciliés dans l'arrondissement de **Dinan** qui souhaitent suivre leurs études à Rennes doivent impérativement accepter dans un premier temps la procédure qui les affecte automatiquement à St Briec, puis solliciter une dérogation auprès du service de la [Scolarité centrale](#), en y joignant un certificat de scolarité et/ou un justificatif de domicile. La dérogation leur sera accordée automatiquement.*

### **Scolarité centrale - Université Rennes 2**

Bâtiment P - Présidence

Place du recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 Rennes cedex

[scolarité@univ-rennes2.fr](mailto:scolarité@univ-rennes2.fr)

\*\*\*\*\*

## **Formations universitaires à modalités particulières d'admission**

- **L1 et formations sélectives à capacité limitée avec étude de dossier :**

### **UBO – site de Brest**

▪ **L1 sciences - technologie - santé / Mention : « mathématiques renforcées et concours »**

Mentions de référence :

MASS

Mathématiques

- Dossier papier envoyé par le candidat
- 20 places
- Pas d'entretien
- Récupération des notes des bulletins scolaires de première et de terminale (2 trim.) sous forme électronique. Ces notes incluent la moyenne du candidat et la moyenne de la classe pour l'ensemble des matières correspondant à sa scolarité. Pour les candidats en Tle, si le lycée d'origine pratique la remontée des notes, il y a récupération des notes issues du logiciel de note. Sinon, le candidat doit effectuer lui-même une saisie des notes dès lors qu'il sélectionne la formation. Pour chaque note, il est possible de savoir si elle est issue d'une remontée de l'établissement ou d'une saisie par le candidat.

## Rennes 1

▪ **L1 Droit – économie - Gestion / Mention : « droit parcours franco-allemand »**

Mention de référence :

Droit

- Dossier papier envoyé par le candidat
- 25 places
- Pas d'entretien mais dispose des coordonnées postales des candidats pour « Compléments d'informations »
- Récupération des notes des bulletins scolaires sous forme électronique (première et trim.1 et 2 de terminale)

▪ **L1 Droit – économie - gestion / Mention : « économie-gestion, section internationale »**

Mention de référence :

Economie, gestion, langues

- Dématérialisation pour les candidats en terminale (*la dématérialisation des dossiers de candidature consiste à ne pas demander aux candidats d'envoyer des dossiers papier. L'ensemble des pièces demandées (bulletins scolaires, lettre de motivation, cv éventuel) est fourni sous format électronique. La dématérialisation s'applique aux candidats scolarisés en terminale générale, technologique ou professionnelle dans un établissement français. Les autres candidats envoient des dossiers papier.*)
  - 40 places
  - Pas d'entretien mais dispose des coordonnées postales des candidats pour « Compléments d'informations »
  - Récupération des notes des bulletins scolaires sous forme électronique (première et trim.1 et 2 de terminale)
- **CUPGE – cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles - Sciences – Technologie - Santé / Mention : « cycle préparatoire ingénieur informatique-télécommunications »**
- Condition affichée au candidat : « Seuls les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat série S sont autorisés à postuler »
  - Dossier papier envoyé par le candidat
  - 40 places (en 2012). Non communiqué pour 2013
  - Adresse mail fournie aux étudiants pour d'éventuelles questions : [Johanne.bezy@univ-rennes1.fr](mailto:Johanne.bezy@univ-rennes1.fr)
  - Pas d'entretien mais dispose des coordonnées postales pour permettre de *contacter les candidats pour une présentation de la formation et mise en place d'entretiens collectifs si nécessaire*
  - Récupération des notes des bulletins scolaires sous forme électronique pour cette formation (première et trim.1 et 2 de terminale)



## CNAM Bretagne – école Vaucanson Ploufragan

### ▪ L1 - Sciences - technologies – santé / Sciences pour l'ingénieur en méthodes et sciences industrielles - en apprentissage

Mention de référence : sciences pour l'ingénieur

- L1 en apprentissage réservée aux bacheliers professionnels industriels (bac en préparation)
- Dossier papier envoyé par le candidat
- 16 places
- Entretien : 3 au 26 avril 2013
- Récupération des notes des bulletins scolaires sous forme électronique
- Type de gestion de l'apprentissage dans APB : la formation n'est proposée au candidat qu'après obtention d'un contrat de travail. Examen et classement des dossiers au préalable : une partie seulement des candidats se voit donc affiché "Retenu sous réserve de contrat". La saisie des contrats de travail dans APB s'effectue au fil de l'eau dès réception du contrat par l'école.
- Adresse mail fournie aux étudiants pour d'éventuelles questions : [contact@vaucanson-bretagne.fr](mailto:contact@vaucanson-bretagne.fr)

## ICR – Institut catholique de Rennes

### ▪ Pour toutes les L1 de l'ICR :

- Dossier papier
- 150 places pour chaque L1
- Entretien dès réception des dossiers APB. Convocations envoyées aux candidats.
- Récupération des notes des bulletins scolaires sous forme électronique (première et trim.1 et 2 de terminale)

### ▪ L1 non sélectives à capacité limitée sur ordre des vœux :

Bien que l'inscription en première année de licence soit de droit, certaines L1 ne peuvent accueillir tous les étudiants qui les demandent. C'est pourquoi une capacité maximale peut être arrêtée pour des L1 afin que les étudiants puissent étudier dans les meilleures conditions possibles. Le mécanisme mis en place dans l'application APB est le suivant :

Si le nombre de candidats dépasse la capacité d'accueil, une priorité est donnée aux vœux « L1 relatifs », soit le 1<sup>er</sup> vœu « L1 » classé » dans la liste de vœux du candidat.

Toutefois, si le nombre de V1 relatifs dépasse la capacité d'accueil, une priorité est donnée à l'ordre réel des vœux : les candidats ayant classé en rang 1 cette L1 à capacité limitée seront prioritaires par rapport à ceux qui auront classé cette L1 après une autre formation. Par ailleurs, si le nombre de V1 dépasse la capacité d'accueil, un tri aléatoire parmi ces V1 de L1 à capacité limitée sera opéré afin de départager ces candidats.

## UCOBS Arradon

### ▪ L1 Sciences - Technologies - Santé / Mention « Information et Communication : parcours information et communication »

Mentions de référence :

Information et communication

Sciences de l'information, audiovisuel et multimédia

Sciences de l'éducation

- Formation non sélective
- Formation à capacité limitée, la limite s'appliquant à tous les candidats inscrits (classés sur ordre des vœux L1 relatifs puis tirage aléatoire)
- Capacité de la formation : 75

- **L1 Sciences - Technologies - Santé / Mention « Information et Communication : parcours sciences de l'éducation»**  
Mentions de référence :  
Information et communication  
Sciences de l'éducation
- Formation non sélective
- Formation à capacité limitée, la limite s'appliquant à tous les candidats inscrits (classés sur ordre des vœux L1 relatifs puis tirage aléatoire)
- Capacité de la formation : 70

\*\*\*\*\*

## **Usage d'APB pour les réorientations de L1 en L1**

**UBS et Rennes1** : les étudiants déjà inscrits en L1 dans l'une des deux universités ou dans une autre université **doivent s'inscrire sur APB** pour une demande de réorientation en L1

**UBO** : les étudiants déjà inscrits en L1 à l'UBO ou dans une autre université **ne sont pas autorisés à s'inscrire sur APB** pour une demande de réorientation vers l'UBO.

La page suivante leur donne les instructions à suivre pour effectuer une demande de réorientation : <http://www.univ-brest.fr>.

**Rennes 2** : les étudiants déjà inscrits en L1 à Rennes 2 **ne sont pas autorisés à s'inscrire sur APB pour une réorientation**. Par contre les étudiants inscrits dans une autre université que Rennes 2 doivent utiliser APB pour une première inscription (réorientation). La page suivante leur donne les instructions à suivre pour effectuer une demande de réorientation :

[http://www.univ-rennes2.fr/service-scolaire-centrale/reorientation-licence-1#reorient\\_terme\\_L1](http://www.univ-rennes2.fr/service-scolaire-centrale/reorientation-licence-1#reorient_terme_L1)

**UCOBN et UCOBS** : les candidats déjà inscrits en L1 (réorientation) **doivent s'inscrire sur APB**, pour une demande de réorientation.

**ICR** : les étudiants déjà inscrits en L1 à l'ICR ou dans une autre université **ne sont pas autorisés à s'inscrire sur APB** pour une demande de réorientation vers l'ICR. La page suivante leur donne les instructions à suivre pour effectuer une demande de réorientation : <http://www.icrennes.org>

## **Orientation Active (O.A) dans APB**

**UBO, Rennes 1, Rennes 2, UBS :**

**Comme en 2012, l'UBO, Rennes 1, Rennes 2 et l'UBS ont choisi l'« Orientation Sollicitée »** : la demande de conseil n'est pas obligatoire, c'est le candidat qui décide de demander ou non, un conseil d'orientation à l'université sur sa (ses) candidature(s) L1 émise(s).

**Les demandes de conseil par les candidats peuvent débuter dès le 20 janvier pour s'achever le 20 mars 2013.** (la date de fin correspond à la date à laquelle plus aucun avis ne pourra être demandé).

**Les avis des universités seront publiés aux candidats « au fil de l'eau »** dès qu'ils auront été saisis dans APB : la date limite de publication est arrêtée au **15 mai 2013** afin de laisser la possibilité aux candidats d'effectuer la modification éventuelle d'ordre des vœux, la date limite de classement des vœux étant fixée au 31 mai 2013 (calendrier national APB).

**Nouveauté 2013** : les universités n'ont plus la possibilité de demander l'avis du chef d'établissement d'origine ou celle du professeur principal dans le cadre de l'orientation active via APB.

## **UBO – Brest et Quimper**

- Adresse mail permettant au candidat de solliciter un RDV : **Non**
- **Instructions données au candidat dans un message texte** : «L'UBO ne propose pas systématiquement de rendez-vous aux lycéens. Cependant, d'une part vous aurez cette année la possibilité de rencontrer les enseignants à l'occasion des Journées Portes Ouvertes ; d'autre part, l'UBO met en place, pour certaines filières, un service d'entretiens à distance par messagerie instantanée. Les informations relatives à ces entretiens sont publiées sur le site internet suivant : <http://liaison-lycees-ubo.univ-brest.fr/actu.php>
- **Saisie des notes par les candidats** : moyennes par matière du **1er trimestre de terminale** et des **3 trimestres de première**.
- **Description du projet professionnel, texte affiché au candidat** :

Vos résultats scolaires donnent une idée de vos compétences et connaissances acquises dans des domaines précis. Néanmoins le choix d'une orientation doit aussi prendre en compte vos envies, ambitions et centres d'intérêts

Merci de répondre le plus possible aux questions suivantes :

- Pourquoi êtes-vous intéressé(e) par cette formation de licence ?
- Quel est votre projet professionnel (secteur d'activité, type de métier envisagé)?
- Quelles sont les expériences et activités (stage, bénévolat, investissement associatif, expérience personnelle) qui confortent votre projet de formation et/ou projet professionnel ?

## **Rennes 1**

- Adresse mail permettant au candidat de solliciter un RDV : **orientation-active@univ-rennes1.fr**
- **Instructions données au candidat dans un message texte** : Si vous souhaitez bénéficier de conseils personnalisés pour poursuivre votre réflexion, vous pouvez vous adresser au conseiller d'orientation de votre lycée ou prendre contact avec nous par courriel [orientation-active@univ-rennes1.fr](mailto:orientation-active@univ-rennes1.fr)
- **Saisie des notes par les candidats** : moyennes par matière du **1er trimestre de terminale** et des **3 trimestres de première**.
- **Description du projet professionnel** : idem UBO voir ci-dessus.

## **Rennes 2**

- Adresse mail permettant au candidat de solliciter un RDV : **Non**
- **Instructions données au candidat dans un message texte** : L'université de Rennes 2 ne propose pas d'entretien de façon systématique. En fonction de l'avis qui vous est donné et si vous souhaitez bénéficier de conseils personnalisés, vous pouvez prendre contact avec nous à l'adresse suivante : [orientation-active@univ-rennes2.fr](mailto:orientation-active@univ-rennes2.fr)
- **Saisie des notes par les candidats** : moyennes par matière du **1er trimestre de terminale** et des **3 trimestres de première**.
- **Description du projet professionnel** : idem R1 et UBO

## **UBS – Lorient et Vannes**

- Adresse mail permettant au candidat de solliciter un RDV : **baip@univ-ubs.fr**
- **Instructions données au candidat dans un message texte** : Si votre avis mentionne la possibilité de rencontrer un enseignant pour vous conseiller, vous pouvez prendre un rendez-vous en nous contactant à l'adresse suivante [baip@univ-ubs.fr](mailto:baip@univ-ubs.fr)
- **Saisie des notes par les candidats** : moyennes par matière du **1er trimestre de terminale**.
- **Description du projet professionnel, texte affiché au candidat** :

*Vos résultats scolaires donnent une idée de vos compétences et connaissances acquises dans des domaines précis. Néanmoins le choix d'une orientation doit aussi prendre en compte vos envies, ambitions et affinités.*

*Afin de vous aider au mieux dans ce choix, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes.*

1. Quels sont vos atouts et qualités pour réussir dans le secteur choisi (exemples de secteur : lettres modernes, santé, droit ...)?
2. Quels pourraient être les freins pour votre réussite ? Avez-vous des hésitations ?
3. Avez-vous des difficultés à choisir entre plusieurs licences?
4. Quelles sont les deux matières qui vous intéressent le plus dans la licence que vous envisagez?
5. Quels sont les secteurs professionnels que vous envisagez?
6. Envisagez vous des études longues (au moins 5 ans) ou courtes (3 ans maximum) ?
7. En dehors de votre activité scolaire quels sont vos centres d'intérêts ?
8. Et vous, quelle question souhaitez vous nous poser ?

\*\*\*\*\*